

Facture N°

RECTIFICATIVE 07/2025

E2604140460094EDF_OA_PV_FACTURE-113274

Etablie le

Contrat d'achat photovoltaïque FV16BOA

n°

6TA0675084

Période mensuelle de facturation

du

01/07/2025

au

31/07/2025

Coordonnées

Producteur

FFBJ

Coordonnées Acheteur EDF

EDF OA

Détail adresse

LACAZE

Détail adresse

TSA 10295

Code postal Commune

46100 - LENTILLAC-SAINT-BLAISE

Code postal Commune

94962 CRETEIL CEDEX

Tél

0681061728

mail

lacaaze@ffbj.fr

mail

oa-solaire@edf.fr

N° TVA

FR27917888695

Intracommunautaire

RCS (ou RM) / NAF

91788869500017

TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317

Forme juridique et capital

Adresse du site de production (si nécessaire)

Détail adresse

POLZES

Modalités de paiement : par virement bancaire

Code postal Commune

46100 - LENTILLAC ST BLAISE

Compteur de production :

Valeur des index

Valeur du nouvel index (P1) : 214700

Valeur de l'ancien index (P2) : 196051

Production brute (différence des index) (P1 - P2) : 18649

Perte de production validée par ENEDIS (kWh) : 2491

Compteur de non-consommation :

Valeur des index

Nouvel index non consommé (A1) : 1

Ancien index non consommé (A2) : 0

Non-Consommation (différence des index) (A1 - A2) : 1

Production nette (Production brute + Perte de production - Non-Consommation) : 21139

Plafond annuel de l'énergie payée, donné à l'article 2 des Conditions Particulières du contrat (en kWh) : 151800

Montant de la facture

Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la veille de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q1)

21 139 kWh

au tarif T1 de :

13,185 c€/kWh

c€/kWh

Soit un montant en € de (Q1xT1)+100 :

2 782,95

Production livrée du mois en kWh, sur l'année contractuelle en cours, jusqu'à la date anniversaire, au-delà du plafond annuel (Q2)

au tarif T2 de :

4, c€/kWh

c€/kWh

Soit un montant en € de

0,00

Production livrée du mois en kWh, sur la nouvelle année contractuelle à partir de la date anniversaire, dans la limite du plafond annuel (Q3)

au tarif T2 de :

, c€/kWh

c€/kWh

Soit un montant en € de (Q3xT2)+100 :

Montant soumis au régime de l'autoliquidation, TVA due par le preneur assujéti ; auto liquidation en application de l'article 283-2 quinquiesdu CGI

Montant total en €

2 782,95

Conditions de règlement :

Cette facture est payable selon un mode de paiement déterminé par le Cocontractant, dans un délai de trente jours à compter de sa date de réception. Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Signature :

